

| | |
|--------------------------------|--|
| DEPARTEMENT DE L'ESSONNE | REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE |
|--------------------------------|--|

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 9 septembre 2024, le Bureau Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 9 septembre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre, les membres du Bureau Syndical, se sont réunis au 3 rue des Pavés 91 000 Evry-Courcouronnes, à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Edouard MATT 1^{er} vice-président, suite à l'empêchement du Président et ce conformément à l'article L2122-17 du CGCT

Nombre de membres du bureau en exercice : 34

Présents : BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence, CORRE Daniel, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard
Pouvoirs :

Absents excusés : BENSARSA REDA Lamia, BORTOLI Jacky, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DUGOIN Xavier, DURANTON Marianne, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric, MAYEUR Véronique, MELIN Gil, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric, ROUSSET Laurent, SCACCHI Anne, SEBBAG Alice SHEPS Ariel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Daniel CORRE est désigné secrétaire de séance,

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Le Bureau Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 ;

Vu la délibération n°2023-74 du comité syndical du 26 juin 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau ;

Compte tenu de la montée en charge de l'activité du syndicat et pour assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public, une procédure de recrutement va être lancée pour pourvoir un poste de conseiller en énergies

Compte tenu des besoins qui ont été identifiés, et la nécessité de créer un poste de technicien.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré :

CRÉE un poste d'agent de technicien

MET à jour le tableau des effectifs au 13 septembre 2024

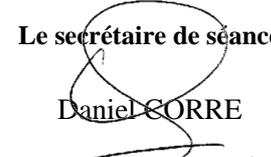
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

| Vote UNANIMITE | |
|-------------------|---|
| Pour | 5 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire de séance

Daniel CORRE

La délibération est adoptée

L'autorité territoriale,